

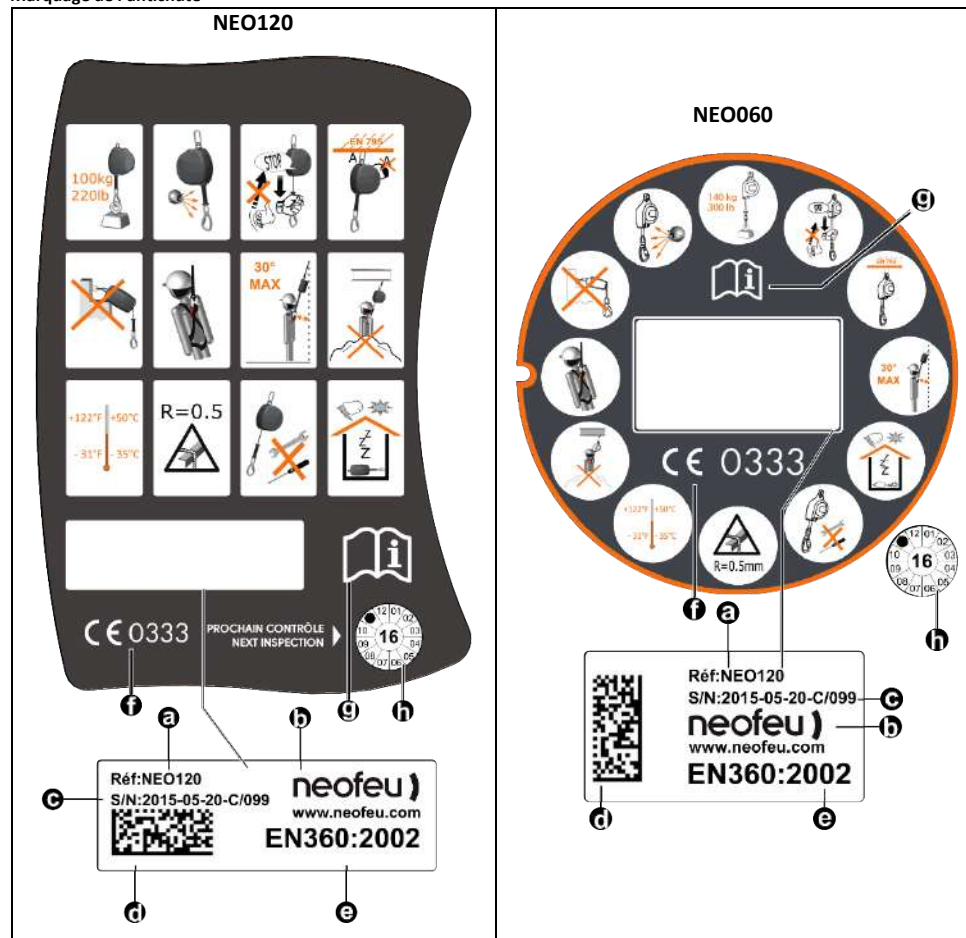
NEO EDGE

ANTICHUTES A RAPPEL AUTOMATIQUE
SELF-RETRACTABLE FALL ARRESTERS

Caractéristiques de l'appareil antichute

	1	2	3	4	5	6	7	8
Ref.	Longe	Long.	Dim.	Carter	Témoign de chute	Emerillon	Capacité (kg/lb)	Tirant d'air (m) Vertical/horizontal
NEO120	C	12	4.9	P	T3	E4	100kg / 220lb	2 / 4
NEO060	D	6	25	P	T3	E4	140kg / 300lb	2 / 4

Marquage de l'antichute



a	Ref : référence produit
b	Identifiant du fabricant
c	S/N : Numéro de série (Date de fabrication – Lot de fabrication)
d	Flash code
e	Norme du produit
f	Marquage CE / N° organisme notifié
g	Respecter les instructions d'utilisation
h	Etiquette dateuse

1

Inspection visuelle avant utilisation
Visual inspection before use

2

Ne pas lâcher la longe
Do not release the lifeline
Tester le blocage avant utilisation
Test arrest function before use

3

Utiliser l'ancrage autorisé sur le harnais d'antichute
Use only the authorized anchorage on the safety harness

4

Masse maximale autorisée
Maximum weight allowed

5

Point d'ancrage utilisable
Authorized anchorage point

6

Limiter l'effet pendulaire
Limit the swinging effect

7

Ne pas utiliser au-dessus de matières meubles
Do not use over bulk material

8

Ne pas charger l'enrouleur sur une arête
Do not load the fall arrester on edges

9

Testé pour une arête de rayon 0,5mm
Tested over 0,5mm radius

10

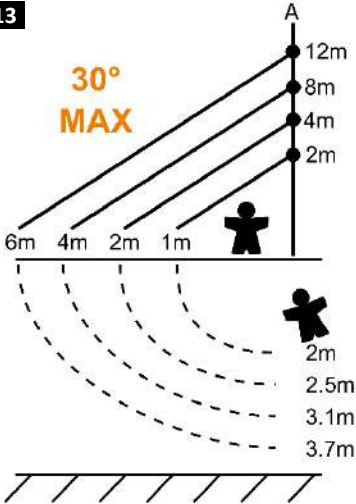
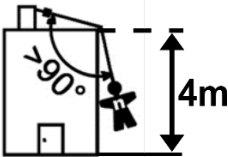
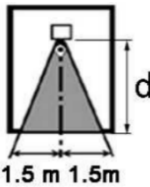
Ne pas modifier l'appareil
Do not modify the device

11

Plage de température d'utilisation
Temperature range for use

12

Stocker dans un endroit protégé
Store in a protected place

CONNECTEURS	TIRANT D'AIR
Type NM26ELFA 	13 
Témoign de chute 14 	Usage 15  16 

Légende du tableau (page 3)

- | | |
|----|--|
| | Référence |
| 1- | Type de longe : C = Câble acier ; D = Sangle Dyneema |
| 2- | Longueur de la longe (m) : en mètres |
| 3- | Section de la longe : Diamètre du câble ou largeur de la sangle en mm |
| 4- | Matière du carter : P = Plastique |
| 5- | Témoïn de chute :
T1 = Témoïn de chute intégré au connecteur en option.
T2 = Témoïn de chute intégré à l'anneau de préhension.
T3 = Témoïn de chute intégré au connecteur de série.
T4 = Témoïn de chute intégré en extrémité de la longe. |
| 6- | Emerillon :
E1 = Emerillon sur connecteur en option.
E2 = Emerillon sur connecteur de série.
E3 = Emerillon sur anneau d'ancrage.
E4 = Emerillon sur connecteur et anneau d'ancrage |
| 7- | Capacité (kg/lb) : Masse maximale de l'utilisateur équipé |
| 8- | Tirant d'air (m) Vertical/horizontal : Distance au sol requise sous les pieds de l'utilisateur en mètres. |

Description :

Cet antichute à rappel automatique est conforme à la norme EN360:2002.

Ce dispositif est destiné à arrêter la chute accidentelle d'un individu grâce à sa fonction de blocage instantané. Il est équipé d'un système de dissipation d'énergie lui conférant une grande sécurité ainsi qu'un bon confort d'utilisation.

Cet antichute se compose d'un carter protégeant le mécanisme, d'une pièce d'ancrage, d'une longe rétractable automatiquement équipée d'un connecteur à verrouillage automatique EN 362, d'une plaque d'identification servant également de rappel pour l'utilisation de l'appareil.

Cet antichute permet à un individu de travailler en toute sécurité dans tous types d'activité en hauteur sur toitures, échafaudages, structures verticales... chaque fois qu'un risque de chute est présent.

La masse maximale de l'utilisateur indiquée dans les caractéristiques de l'appareil (équipement inclus) ne doit pas être dépassée **fig.4**.

Avertissements :

- Conditions médicales.

Compte tenu des risques encourus lors d'activités en hauteur, il est nécessaire de rappeler que seuls des individus en parfait état de santé et en bonne condition physique peuvent intervenir. Ces travaux exigent une grande vigilance, sont donc exclus les sujets aux vertiges, ceux qui appréhendent le vide, qui sont sous traitement médicaux à base de tranquillisants ou sous l'emprise d'alcool ou de drogues.

Dans le doute n'intervenez qu'après avis médical.

En cas de chute, il est important de pouvoir garder tous ses moyens, d'éviter toute panique afin de limiter au mieux les conséquences désagréables et éviter tout « sur-accident ».

- Formation et compétence.

Cet appareil ne doit être utilisé que par une personne compétente et formée, ou placée sous le contrôle visuel direct d'une personne compétente et avisée capable de veiller à la sécurité de l'intervenant.

Il est impératif de connaître et de respecter les indications du mode d'emploi.

- Plan de sauvetage.

Avant chaque intervention, un plan de sauvetage doit être mis en place afin de permettre à chacun de faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail. Une personne en risque de chute ne doit jamais rester seule. Son entourage doit pouvoir assurer son sauvetage sans perte de temps ni « sur-accident ». Il est préconisé d'avoir un antichute supplémentaire en parfait état de fonctionnement pour un éventuel secours urgent.

Si un système complet est fourni, il n'est pas possible de remplacer les composants de ce système complet.

Utilisation de l'équipement :

Le matériel ne doit être utilisé que pour l'usage et dans les limites pour lequel il est prévu, en aucun cas il ne doit être transformé ou détourné de sa fonction initiale.

Cet équipement est un équipement individuel, il doit être réservé à l'usage d'une seule personne en l'attribuant nominativement à un unique utilisateur afin d'en assurer un meilleur suivi.

Il est impératif de vérifier la compatibilité des composants du système d'arrêt des chutes : harnais d'antichute, connecteurs...

Seule l'utilisation de matériel répondant aux normes européennes est autorisée.

Il faut veiller aux risques liés à l'utilisation en chaîne de composants dont la conjugaison peut entraîner un danger pour l'utilisateur. Veiller en particulier à la rigidité combinée des différents éléments utilisés pour éviter que l'enclenchement de l'antichute soit perturbé, retardé ou déverrouillé par un rebond.

Avant chaque utilisation doit être effectué un examen visuel **fig.1** de l'ensemble composant l'équipement : antichute, longe, connecteurs, harnais d'antichute.

- Etat de l'anneau d'ancrage.
- Etat du carter et de son assemblage : pas de déformations, pas de fente, pas de traces de choc important, vis serrées.
- Etat de la longe : pas d'entaille ni d'effilochement, pas de traces d'attaque chimique, pas de déformation.
- Etat du connecteur automatique : vérifier son bon verrouillage, l'absence de déformation, l'absence de corrosion, ainsi que la non-activation du témoïn de chute.
- Devra être vérifiée également la date de validité de l'appareil. La dernière révision doit dater de moins d'un an.
- Avant chaque utilisation vérifier l'enclenchement du système de sécurité en tirant d'un coup sec sur la longe. L'antichute doit bloquer la longe et empêcher son déroulement **fig.2**. Par contre en tirant de manière lente et régulière sur la longe, celle-ci doit se dérouler normalement et se ré-enrouler de même.

ATTENTION : Il ne faut jamais lâcher la longe ou le connecteur pour ré-enrouler la longe mais les accompagner jusqu'à l'enroulement complet **fig.2**.

Lors de la constatation du moindre défaut d'état ou de fonctionnement ou en cas de doute, ne pas utiliser l'appareil mais le retourner au constructeur ou le faire parvenir à un centre agréé pour sa révision ou sa réparation.

Quand l'appareil a arrêté une chute, sa révision est obligatoire. Dans tous ces cas, il convient de retirer l'antichute de la circulation et de ne plus l'utiliser avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

Dispositif d'ancrage :

Vérifier avant toute utilisation que l'ancrage de l'antichute est correct.

Le point d'ancrage auquel est accroché l'antichute, comme les éléments utilisés pour réaliser l'accrochage, doivent être conformes à la norme EN 795 **fig.5**.

Le point d'accrochage doit être situé au-dessus de l'utilisateur pour une utilisation exclusivement en vertical. Les antichutes peuvent être utilisées en horizontal, voir le complément "Utilisation horizontale" en fin de notice.

L'antichute doit être accroché uniquement par son anneau d'ancrage pivotant en aluminium. La **poignée de manutention en sangle textile noire n'est pas un point d'ancrage fig.5**.

Seuls des éléments conformes aux normes EN362 et EN795 peuvent être utilisés (connecteurs, longes, élingues...).

L'antichute ne doit, en aucun cas, porter sur un élément de la structure **fig.8**, il doit être dans l'alignement de l'ancrage et du point d'accrochage sur le harnais de l'utilisateur.

L'antichute est prévu pour être utilisé avec un harnais d'antichute comme seul moyen de préhension d'un individu. Il convient de s'assurer que ce harnais est conforme à la norme EN 361, que sa taille est appropriée à celle de l'utilisateur, que ses réglages et sa mise en place sont corrects, que les coutures, boucles et sangles ne présentent pas de déformations, ruptures, traces d'oxydations ou autres dommages.

Le connecteur en bout de longe doit être verrouillé exclusivement sur l'anneau du harnais prévu à cet effet (se référer au mode d'emploi du harnais qui précise ce point).

Conditions d'utilisation :

Afin d'optimiser les conditions de sécurité pendant les travaux en hauteur, il est important de limiter au maximum les déplacements et de les effectuer à allure modérée de manière à ce que l'antichute fonctionne dans de bonnes conditions. Afin de limiter l'effet pendulaire, ne pas dépasser un angle de 30° par rapport à la verticale de l'ancrage **fig.6**. Pour l'utilisation en horizontal, voir le paragraphe "Utilisation horizontale" ci-après.

Dans le cas de chute pendulaire, la hauteur de chute verticale est plus grande que pour une chute directe. Ne pas s'éloigner de l'aplomb du point d'ancrage de l'antichute d'une distance supérieure à la moitié de la hauteur comprise entre le point d'ancrage et le plan de travail **fig.13**.

Il est nécessaire de vérifier avant chaque utilisation que l'espace libre sous les pieds de l'utilisateur de l'antichute (tirant d'air) est au moins égal à la valeur spécifiée dans les caractéristiques de l'appareil **fig.13**. Vérifier qu'aucun obstacle ne peut être présent sur la trajectoire de la chute éventuelle.

Ne pas utiliser au dessus de matières en vrac, dans lesquelles on peut s'enfoncer **fig.7**.

Pour maintenir l'équipement en parfaite condition de fonctionnement, il ne doit pas être utilisé par des températures situées en dehors de la plage comprise entre -35°C et +50°C **fig.11**.

Malgré la bonne protection procurée par le carter, il est important de ne pas exposer l'antichute et particulièrement la longe aux ambiances agressives comprenant des acides, des bases ou des solvants susceptibles d'endommager le matériel, particulièrement si la température ambiante est élevée.



De même, il faut veiller à l'usage de l'antichute en évitant de faire frotter la longe sur des arêtes vives ou rugueuses susceptibles de la dégrader. Utiliser des protections d'arête.

Agrement à l'utilisation horizontale :

Cet antichute a été spécialement testé afin de vérifier qu'il est en mesure d'arrêter la chute d'une personne tombant dans le vide depuis un plan horizontal.

Différents essais réglementaires ont avéré que la longe de cet antichute retient une chute sur une arête vive de Type A sans autre composant supplémentaire. L'arête vive Type A utilisée pour les essais correspond à l'arête d'une barre d'acier avec un rayon de congé R=0.5mm sans bavure **fig.9**. De ce fait, cet appareil peut être utilisé sur toute arête équivalente (profilé en acier laminé, poutre en bois bord de toit arrondi, ...).

Particularités liées à l'utilisation horizontale :

Les remarques suivantes devront être prises en compte quand l'équipement est utilisé en horizontal et qu'un risque de chute de hauteur par dessus une arête vive existe :

Si l'évaluation des risques, avant le début des travaux à entreprendre, montre un risque de chute par dessus une arête très coupante ou non ébarbée (exemple d'un rebord de verre cassée, d'une tôle découpée au chalumeau et non ébavurée etc.) il faudra prendre les mesures nécessaires pour rendre la chute impossible par dessus cette arête ou installer une protection d'arête. Dans le doute il sera nécessaire de contacter le fabricant.

Le point d'ancrage devra être situé au même niveau que l'arête par dessus laquelle la chute peut avoir lieu ou au dessus de cette arête. L'angle de déviation de la longe au niveau de l'arête vive devra être supérieur ou égal à 90° **fig.15**.

L'espace disponible sous l'arête au dessus de laquelle la chute peut avoir lieu doit être au moins égale à la valeur spécifiée dans les caractéristiques de l'appareil en utilisation horizontale **fig.15**.

Dans le but d'atténuer les effets pendulaires liés à une chute, l'espace de travail ou l'écart autorisé de part et d'autre de l'axe, perpendiculaire à l'arête, passant par le point d'ancrage de l'antichute sera limité à **1,5 mètre fig.16**. Si cela est impossible, ne pas utiliser de point d'ancrage individuel mais plutôt une ligne de vie ou un rail horizontal correspondant aux Types C ou D de la norme EN795.

Dans le but de limiter la hauteur mini sous l'arête, la distance "d" entre l'arête et le point d'ancrage de l'antichute **devra être supérieure à 2,5 mètres**.

Autres avertissements :

Lorsque des déplacements importants sont nécessaires, il est possible d'utiliser comme ancrage une ligne de vie flexible répondant à la norme EN795 classe C. Il est à noter que cette combinaison doit avoir fait l'objet d'un examen CE de type. Dans ce cas, s'ajoute à la distance H qui devra être disponible sous les pieds de l'utilisateur, la déflexion de la ligne de vie. Il devra être tenu compte des indications mentionnées dans le mode d'emploi, de la ligne de vie. Une attention particulière devra être apportée pour éliminer les risques éventuels de blessures qui pourraient être occasionnées par le heurt de structures de construction au cours de la chute. Dans un cas d'éventualité de chute par dessus une arête, des mesures de secours spéciales doivent être mises en œuvre. Il est important et nécessaire que ces mesures soient définies et expérimentées avant le début de toute intervention.

Nettoyage - Entretien :

L'antichute peut être nettoyé avec un chiffon humide, ne jamais le plonger dans l'eau ou un autre liquide. Ne pas utiliser de détergent, diluant, solvant ou autre produit chimique qui seraient susceptibles de nuire à la résistance de la longe ou au fonctionnement du mécanisme de l'antichute.

Lorsque l'appareil est mouillé, il faut l'éponger avec un chiffon et le laisser sécher naturellement à l'écart de toute source de chaleur directe.

Il est nécessaire de se conformer strictement à cette méthode pour conserver les caractéristiques de sécurité de l'appareil.

Toute intervention de démontage, de lubrification et à plus forte raison de modification de l'appareil est interdite (fig.9). La révision et/ou l'échange de pièce ne peut être pratiqué que par le constructeur ou par un centre de réparation agréé par celui-ci et conformément au manuel technique. La remise en service de l'équipement ne se fera que par un accord écrit du constructeur ou du centre de réparation.

Transport – Stockage :

Lors des transferts de matériel ou de stockage, protéger l'antichute des chocs, coups, vibrations excessives qui pourraient l'endommager et nuire à ses performances. Un sac isolant imperméable est une bonne protection.

Protéger l'appareil des intempéries et du rayonnement ultra-violet dans un local sec et aéré **fig.12**.

Durée de vie du produit :

Cet antichute est conçu pour de longues années de fonctionnement dans des conditions normales d'utilisation. La durée de vie dépend de l'utilisation qui en est faite. Certaines ambiances particulièrement agressives, marines, siliceuses, chimiques peuvent réduire la durée de vie de l'antichute. Dans ces cas une attention particulière doit être apportée à la protection et aux contrôles avant utilisation. Le contrôle annuel obligatoire validera le fonctionnement correct du mécanisme et son maintien en service qui ne se fera que par un accord écrit du constructeur ou de son représentant.

Au regard de ce qui précède, la durée de vie indicative des produits préconisée par NEOFEU est de dix (10) ans.

Revente hors du pays de destination.

Il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur, si le produit est revendu hors du premier pays de destination, que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien, pour les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations, rédigés dans la langue du pays d'utilisation du produit.

Examens Périodiques

Cet antichute est un appareil de sécurité, la fiabilité de son fonctionnement exige des examens périodiques pour assurer le maintien de son efficacité et sa résistance. L'examen périodique est obligatoire une fois par an. Cette fréquence doit être raccourcie dans le cas d'utilisation intensive ou en environnement difficile. Ces examens périodiques ne doivent être effectués que par une personne compétente et dans le plus strict respect des modes opératoires d'examen périodique du fabricant. L'étiquette mode d'emploi doit rester lisible et compréhensible par tout utilisateur. Le contrôle de sa lisibilité comme celui du marquage de l'appareil doit être effectué régulièrement.

Fiche d'identification et de contrôle

Une fiche d'identification et de contrôle du modèle ci-joint doit être remplie et conservée pour permettre l'enregistrement des informations essentielles.

Lors de la mise en service, l'étiquette dateuse doit être renseignée avec la date du prochain contrôle.

Principaux points de contrôle et de surveillance

Ces vérifications ne nécessitent pas le démontage de l'antichute. En cas de doute sur le bon état ou sur le fonctionnement de l'appareil, retourner celui-ci au constructeur ou le faire parvenir à une personne compétente pour sa maintenance.

- Etat du témoin de chute si présent sur l'appareil **fig.14**
- Etat général :
- Carter : Absence de déformation, chocs, fentes, corrosion, bon état des éléments d'assemblage.
- Identification : Lisibilité des références, du mode d'emploi, de la date du prochain contrôle.
- Longe :
- Etat de la longe : Absence de déformation, coupure, effilochage, attaque des fibres.
- Etat de la boucle d'accrochage sur le connecteur.
- Mousqueton automatique (si présent) : Pas de déformation, manœuvre libre du linguet et de son verrou.
- Enclenchement : En tirant d'un coup « sec » sur la longe, l'antichute doit en bloquer la sortie et laisser entendre un claquement dû à l'enclenchement du cliquet de blocage. Cela quelque soit le niveau de déroulement de la longe.
- Rappel de la longe : Le rappel de la longe doit avoir lieu sans freinage quelque soit le niveau de déroulement de la longe.

DECLARATION DE CONFORMITE CE / EC DECLARATION OF CONFORMITY

Le fabricant, établi dans l'Union Européenne, déclare que le nouvel EPI décrit ci après :

- Est en conformité avec les dispositions de la Directive 86/686/CEE, et avec les normes nationale transposant les normes harmonisées,
- Est identique à l'EPI qui a servi à l'élaboration de l'Attestation d'Examen CE de Type ci-dessous

The manufacturer, established in the European Union, declares that the new PPE described hereafter:

- Is in conformity with the provisions of council Directive 86/686/EEC, and with the national standard transposing harmonized standard,
- Is identical to the PPE which was subject of EC type examination certificate hereafter

Ref.	Norme Norm	Attestation "CE" "CE" Attestation
NEO120	EN360:2002	N° 0082/078/160/06/16/0224
NEO060	EN360:2002	N° 0082/078/160/06/16/0223

Délivré par / Issued by

APAVE SUDEUROPE SAS
CS 60193
F13322 MARSEILLES CEDEX 16

Est soumis à la procédure prévue dans l'article 11-B de la directive 89/686 / CEE, sous la supervision de l'organisme notifié
Is subject to the procedure set out in Article 11 point B of Directive 89/686/EEC, under supervision of the notified body

AFNOR CERTIFICATION
11 rue Francis de Pressensé –
FR 93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex

Fiche d'Identification/Id Card			Nom d'utilisateur / User name :		
Produit/Product:					
Société/Society:		Tel.:		Email:	
Modèle / Model:		Marque/Brand:		Numéro Série / Serial Number:	
Année de Fabrication/ Manufacturing Year:		Date d'Achat / Purchase Date:		Date de 1 ^{ère} Utilisation/ Use date: 1 st	
Notes:					
Historique des réparations / Periodical inspections and records of repairs					
Date	Objet Subject	Commentaires Comments		Nom + Visa Name + Signature	Prochain examen Next inspection

CONTROLES PERIODIQUES / PERIODICAL CONTROLS											
Points contrôlés <i>Checked parts</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	Date										
	Nom / Name										
	Visa / Signature										
Carter / Housing											
Poignée ancrage / Anchorage ring											
Identification											
Témoin chute / Drop indicator											
Longe et sa terminaison / Lanyard and its end											
Connecteur / Snap hook											
Enclenchement / Locking											
Déroutement / Unwinding											



NEOFEU

Zone Industrielle R. BLOCH
69700 CHASSAGNY – France
tel. 0033.4.78.48.75.33
fax. 0033.4.78.48.77.45
www.neofeu.com